

portance , et du soin d'apprendre à lire aux enfants , en mettant une attention spéciale à ce que les Indiens apprirent peu à peu la langue castillane.

L'hôpital, dont la situation devait être au centre du village, devait recevoir les malades, les vieillards hors d'état de travailler et les orphelins , et être entretenu des biens de la communauté. Enfin chaque pauvre devait recevoir par jour une livre de viande de l'abattoir commun.

Tous les habitants mâles d'un village , depuis 20 jusqu'à 50 ans, devaient alternativement et par tiers, travailler aux mines et se relever les uns les autres de deux mois en deux mois, d'après la détermination des caciques. Mais les femmes devaient être exemptées de ce travail, à moins qu'elles ne s'y soumissent volontairement ou sur l'ordre de leurs maris.

Les places de premier mineur et de surveillant ne pouvaient être données à des castillans , mais seulement à des Indiens; et, jusqu'à ce que ceux-ci fussent habitués au soin des troupeaux, il fallait nourrir pour toute la communauté un certain nombre de juments, de vaches, de truies, poules, etc. On devait également établir des abattoirs communs.

L'or qu'on trouvait devait être gardé dans son état brut, par les Indiens premiers mineurs , jusqu'au temps de la fonte, laquelle devait avoir lieu tous les deux mois, en présence du cacique principal et de l'administrateur. Il fallait ensuite en faire trois parts, une pour le roi et les deux autres pour les Indiens ; mais on devait prendre sur ces deux tiers de quoi payer les outils, les troupeaux et toutes les dépenses faites pour la fondation des villages. Le reste devait être partagé, par portions égales, entre toutes les maisons, en donnant six de ces portions au cacique et deux au premier mineur. Chacun avait, du reste, à se procurer, avec sa part, les outils nécessaires au travail des mines.

Aux mineurs indiens devaient être adjoints douze préposés au travail des mines , de nation castillane , dont la charge serait de rechercher les mines d'or , et de les abandonner aux Indiens aussitôt qu'ils les auraient trouvées.

En outre , en accordant la liberté aux Indiens en général , on permettait aux Castillans de réduire en servitude les Caraïbes anthropophages ; mais quiconque oserait sous ce prétexte molester les Indiens paisibles , devait être puni de mort. Tout autre mauvais traitement devait être également puni par les tribunaux , et on devait ajouter foi aux dires des Indiens eux-mêmes. Du reste , les commissaires choisis dans l'Ordre des Hiéronymites auraient à juger sur les lieux des concessions ou des modifications à faire , dans chaque cas particulier , dans l'application de leurs instructions ; et Ximenès leur accorda d'autant plus volontiers ce pouvoir , qu'il avait plus réellement à cœur la civilisation du Nouveau-Monde.

Ce fut pour le même motif , que le Cardinal donna aussi des instructions aux Hiéronymites pour le cas où ils jugeraient indispensablement nécessaire le maintien des *repartimientos*. « Ils devaient , dans ce cas , procéder en général conformément aux lois de 1512 , que Ximenès toutefois adoucit encore dans les dispositions suivantes : « Les femmes ni les enfants ne peuvent être forcés au travail ; ni les Indiens en général chargés de fardeaux ; on ne peut surtout les échanger. Il faut abréger le temps du travail qui est trop long , et fixer chaque jour trois heures de repos ; on doit leur donner tous les jours de la viande et hausser leur salaire. Quiconque traite comme son valet un Indien qui ne lui est pas assigné par les *repartimientos* doit être puni. Il ne faut jamais employer au travail qu'un tiers de la population valide , et les visiteurs doivent s'obliger par serment à ne pas surcharger les Indiens de

travail. Les visiteurs doivent pendant toute l'année visiter les différentes localités, et examiner spécialement si quelques Indiens ne sont pas devenus capables de vivre en leur particulier et sans tutelle, comme sujets du roi ; il faut travailler à ce que cela devienne de plus en plus possible. Enfin, il faut nommer à la cour un homme bien instruit et consciencieux, qui ait à veiller constamment au plus grand bien des Indiens, et envoyer des ouvriers espagnols cultiver les îles (1).

Lorsque les dépêches des Hiéronymites furent terminées, Ximenès ordonna au licencié Las Casas de se rendre auprès d'eux, pour leur donner des instructions plus étendues et pour les aider. Il le nomma en outre *Protecteur de tous les Indiens*, avec une pension annuelle de cent peso's, et adjoignit à la commission établie le licencié Alonzo Zuazo de Valladolid, juriste estimé et fort loyal, en qualité de juge d'enquêtes, avec charge d'examiner comment le pays avait été administré jusqu'alors. Les ministres Zapata et Carvajal refusèrent d'abord de signer les pouvoirs étendus donnés à cet homme ; mais Ximenès, en qualité de régent, leur ordonna sévèrement d'apposer leur signature. Ils obéirent, mais avec la réserve qu'à l'arrivée du roi Charles ils l'instruiraient de leur refus et de la contrainte qui leur avait été faite. La commission fit aussitôt ses préparatifs de départ ; et comme le prieur de Séville ne pouvait faire partie du voyage, on choisit à sa place Alphonse, prieur de Saint-Jean d'Ortega, à Burgos, et le Père Louis de Figueroa fut nommé chef de la commission.

Sur ces entrefaites, quatorze Franciscains, hommes instruits et pieux, arrivèrent de Picardie en Espagne pour se joindre à la mission d'Amérique. Parmi eux se trou-

(1) Herrera, Dec. II, l. 2, c. 6, . 34, etc.

vait un frère du roi d'Ecosse, vieillard aux cheveux blancs et jouissant d'une grande considération ; et ils avaient à leur tête le P. Remi, qui déjà avait été une fois aux Indes en qualité de missionnaire. Ximenès accueillit avec bonté ces moines , ses frères de religion , et soigna aussi leur départ pour Hispaniola (1).

En même temps que sa commission , Ximenès envoya aussi différents ordres aux employés royaux en Amérique ; entr'autres, celui de faire un état exact de ce que le fisc avait tiré de l'Amérique jusqu'au jour de la mort de Ferdinand , parce que, d'après le testament d'Isabelle , la moitié appartenait personnellement à ce prince , et l'autre moitié à la couronne de Castille. Il recommanda aussi de la manière la plus pressante aux gouverneurs et aux juges , la conversion des Indiens et l'attention à les bien traiter , et défendit d'envoyer aucun vaisseau pour de nouvelles découvertes ou pour d'autres buts , sans que des ecclésiastiques les accompagnassent , pour veiller à ce qu'on observât les prescriptions et les ordres donnés.

Le Cardinal-régent porta , à cette époque un troisième édit plus important encore. Il était déjà arrivé plusieurs fois que des esclaves nègres avaient été vendus en Amérique, et employés dans les colonies de ce nouveau monde, où ils étaient recherchés et payés chèrement à cause de leur aptitude au travail , car un nègre travaillait autant que quatre Indiens. Ainsi, précisément vers le temps où les Hiéronymites devaient partir, on proposa au Cardinal de permettre la traite des nègres , en lui représentant les grands bénéfices que le trésor royal pourrait retirer de ce commerce, en le soumettant à une taxe. On ignore de quelle part cette proposition lui fut faite , mais nous ne sommes

(1) Herrera, Dec. II, l. 2, c. 6, p. 32.

guère autorisés à la mettre sur le compte de Las Casas , quoique chacun sache que ce *Protecteur des Indiens* , dans le but de protéger ses chers clients , fit adopter sous Charles-Quint l'introduction des nègres en Amérique (1). Mais toutes les insinuations de cette nature furent vaines auprès de Ximenès , et il interdit même absolument l'introduction des nègres esclaves dans le Nouveau-Monde (2).

Lorsque tout fut réglé , les Hiéronymites mirent à la voile , le 13 novembre 1516 , avec leurs compagnons , mais sans le licencié Zuazo , qui n'était pas encore prêt. Ils ne reçurent pas du reste Las Casas sur leur navire , sous prétexte qu'il était déjà trop plein pour pouvoir lui procurer les commodités qui lui étaient dues ; mais dans le fait , parce qu'ils ne voulaient pas arriver en Amérique dans sa compagnie , afin de ne pas paraître prévenus en sa faveur aux yeux des colons , qui le haïssaient extrêmement , et de ne pas perdre ainsi d'avance toute influence sur eux. Las Casas s'embarqua donc sur un second vaisseau , et arriva à Hispaniola treize jours plus tard que les Pères (3). Ceux-ci y abordèrent le 20 décembre 1516 , et prirent leur logement dans le couvent des Franciscains , où la nuit , assistant aux matines , ils trouvèrent , à leur grand

(1) Ce ne fut qu'en 1517 , que Las Casas plaida pour l'introduction des nègres , alors qu'il s'en trouvait déjà un grand nombre en Amérique. Irving , l. c. Appendice , n. XXVI.

(2) Herrera , Dec. II , l. 2 , c. 8 , p. 34. Irving , Appendice , n. XXVI. On ne sait pour quel motif Ximenès interdit l'introduction des nègres , si ce fut par des raisons d'humanité ou de politique. Irving croit que son œil clairvoyant d'homme d'Etat prévit les troubles que les nègres exciteraient plus tard.

(3) Weise , Ilgen's Zeitschr. , paraît n'avoir pas vu tous ces détails dans Herrera , qu'il cite cependant si souvent ; mais en revanche , il prétend y avoir trouvé , Dec. II , l. 2 , c. 8 , que dès l'an 1504 , une ordonnance royale permit l'introduction des esclaves nègres en Amérique , lorsqu'ils étaient nés parmi les chrétiens. Mais ce détail ne se trouve que Dec. I , l. 4 , c. 12 , p. 418.

étonnement, l'air si chaud que, bien qu'en décembre, ils entrèrent en transpiration, comme si c'eût été au temps des canicules. Ils trouvèrent aussi dans le jardin des raisins frais et des figes (1).

Les trois Pères présentèrent aussitôt aux employés royaux, très-surpris, les titres qui constataient leur pouvoir, et commencèrent à s'informer de l'état de l'île, des dispositions des Indiens et des autres points sur lesquels avait roulé le rapport de Las Casas; et ils procédèrent en tout avec beaucoup de circonspection et de prudence(2). Ils prirent en particulier, auprès des juges, des informations sur les employés de l'administration, eurent des entretiens avec un grand nombre d'indigènes et différents ecclésiastiques, écoutant chaque fois le licencié Las Casas. Ils supprimèrent ensuite les *repartimientos* de ceux qui étaient absents de l'Amérique, et permirent à ceux qui étaient sur les lieux, de se servir des Indiens comme auparavant, à condition qu'ils les traiteraient avec bonté. Ils voulaient, par ces concessions, calmer l'agitation que le zèle de Las Casas avait excitée parmi les colons espagnols, et jugeaient d'ailleurs nécessaire de n'avancer qu'à petits pas dans une affaire aussi difficile que l'émancipation des Indiens. Un affranchissement subit et complet leur parut trop préjudiciable pour les possessions des colons, et trop compromettant pour la colonisation ainsi pour que la civilisation du Nouveau-Monde, à cause de la paresse et de l'indolence des Indiens; et d'autre part, ils virent dans cette émancipation complète, un obstacle à l'extension du christianisme parmi ces peuples (3).

(1) Gomez, l. c., p. 4085.

(2) Herrera, Dec, II, l. 2, c. 12, p. 40, 41.

(3) Les Indiens montraient si peu de conception, que quelques ecclésiastiques croyaient que ce n'étaient pas réellement des hommes, et qu'on ne pouvait pas leur administrer les Sacrements. Herrera, Dec. II, l. 2, c. 15, p. 44.

Mais ces concessions irritèrent au plus haut point Las Casas, parce qu'il s'était imaginé qu'à leur arrivée à Hispaniola, les Hiéronymites, sans plus de considération, aboliraient complètement les *repartimientos*. Son zèle devint alors si passionné, qu'il proféra des menaces contre les Pères eux-mêmes, et que, vu la haine que lui portaient les Espagnols, il crut devoir mettre sa vie en sûreté en cherchant la nuit un asile dans un couvent de Dominicains. Les Hiéronymites cependant supportèrent patiemment sa violence, parce qu'ils connaissaient la pureté de son zèle, et ne négligèrent aucun moyen d'adoucir le sort des Indiens, d'empêcher qu'on ne les opprimât, et de favoriser leur conversion au christianisme.

Bientôt après, le licencié Zuazo, étant arrivé d'Espagne, commença les informations judiciaires dont il était chargé par rapport à tous les employés du roi : il décida toutes les questions civiles et pénales avec brièveté et exactitude et à la grande satisfaction des Pères. Ceux-ci examinèrent également les comptes, firent élever de nouveaux édifices, et prirent des dispositions très-louables et de toute espèce (1).

Quelque temps auparavant, on avait fondé à Hispaniola les évêchés de Saint-Domingue et de Conception de la Vega, et l'on avait placé sur le premier de ces sièges le savant Alessandro Geraldino de Rome, auparavant professeur à la cour de Castille. Ximenès, en qualité de Grand-inquisiteur, nomma aussi alors les deux nouveaux évêques inquisiteurs des îles, et introduisit de cette manière le Saint-Office en Amérique. Toutefois, il ne commença à devenir redoutable aux Indiens que sous Charles-Quint, jusqu'à ce que ce prince, en 1538, restreignit

(1) Herrera, Dec. II, l. 2, c. 45, p. 44.

l'action de ce tribunal aux Européens hérétiques et en exempta entièrement les Indiens (1).

Vers ce temps-là , Las Casas occasionna une nouvelle agitation en Amérique , par l'inculpation grave qu'il fit peser sur tous les juges royaux d'Hispaniola , en les accusant d'être les auteurs et les complices des boucheries honteuses et des infamies de toute espèce dont les Indiens avaient été victimes. Les Pères voulurent empêcher que l'examen de ces plaintes n'eût lieu en Amérique , désirant que le roi lui-même prononçât là-dessus avec ses ministres. Et comme Las Casas avait quelque soupçon que ses dernières lettres au cardinal-régent avaient été interceptées à Séville et n'étaient pas parvenues entre ses mains, il se détermina à faire un nouveau voyage en Espagne (2). Il partit d'Amérique en mai 1517 , et dès qu'il eut abordé en Espagne, il se rendit à Aranda , où se trouvait alors la cour. Mais dans l'intervalle, la maladie du cardinal s'était tellement aggravée que Las Casas ne put traiter avec lui , et se rendit pour ce motif à Valladolid , afin d'y attendre l'arrivée de Charles-Quint. Les Hiéronymites envoyèrent aussi de leur côté leur collègue Bernardin de Manzanedo en Espagne , pour y rendre compte de leur conduite dans les Indes (3).

Pendant que Las Casas attendait Charles-Quint à Valladolid, Ximenès mourut, le 8 novembre 1517. Il se mit alors à traiter avec Jean Sauvage , chancelier de Charles-Quint , avec son ancien gouverneur , le duc de Chièvres , et son grand-chambellan LaChaux (4), lesquels, par esprit d'antagonisme contre Ximenès , étaient portés à blâmer la manière dont l'Amérique avait été administrée jusqu'alors,

(1) Herrera, Dec. II, l. 44, c. 16, p. 46. Llorente t. II, p. 195, 196.

(2) Herrera, Dec. II, l. 45, p. 45

(3) Ibid. Dec. II, l. 2, c. 46, p. 46. (4) Ibid., p. 47.

et la commission donnée aux Hiéronymites. Ces derniers furent même révoqués de leur charge, ainsi que Zuazo, et l'on nomma un autre juge supérieur dans la personne de Roderic de Figueroa. Toutefois le nouveau gouvernement de l'Espagne reconnut aussi l'impossibilité de délivrer, sans réserve, les Indiens du travail auquel ils étaient astreints; et il ne put les émanciper complètement que lorsqu'il eut accueilli la malheureuse proposition, déjà combattue auparavant par Ximenès, et renouvelée cette fois par Las Casas, d'introduire en Amérique un nombre suffisant d'esclaves nègres (1).

Mais comme les destinées ultérieures du Nouveau-Monde ne concernent plus la vie de notre Cardinal, nous pouvons maintenant passer à un autre objet, et raconter l'histoire de la dernière année de sa vie.

(1) Gomez, l. c., p. 4086.

## CHAPITRE XXIX.

Dernière année de la vie du Cardinal. Sa mort.

Les troubles intérieurs, dont nous avons fait mention au chapitre 27, durèrent jusque pendant la dernière année de Ximenès, et quelques-uns même, jusqu'à l'arrivée de Charles en Espagne. Mais comme nous avons déjà rappelé, sans les interrompre, la suite de ces événements, il nous reste maintenant assez d'espace et de temps pour raconter d'autres particularités qui eurent lieu en 1517.

Les longs délais mis à l'arrivée de Charles en Espagne, y avaient fait naître des dispositions très-fâcheuses, qui, fortifiées encore par les mensonges des Français, finirent par éclater. On accusait hautement le roi de n'avoir nullement l'intention de passer en Espagne; on ajoutait que, si même il était déjà embarqué, il prétexterait un violent mal de mer et retournerait en Belgique, et d'autres propos semblables. Enfin, Ximenès avait de la peine à calmer quelque peu l'indignation publique (1).

Ce qui dut toutefois contribuer à détruire ces faux bruits, ce fut l'arrivée du sieur de La Chaux, autrefois favori de Philippe, et alors chambellan de Charles. Cet

(1) Gomez, l. c., p. 4108. Fléchier, l. V, p. 413.

homme s'était fait un nom par son habileté dans les affaires politiques (1). Toutefois Pierre Martyr le représente sous un jour moins favorable, lorsqu'il l'appelle un homme spirituel et habile, à la vérité, mais plus propre à des occupations de délassement qu'à des affaires sérieuses, et qu'il ajoute qu'il ne put guère donner de consolations à l'Espagne (2).

Sur les instances des Grands, mal disposés pour Ximènes, Adrien avait fait savoir au jeune roi qu'il ne pouvait lui seul servir de contrepoids à l'esprit dominateur du Cardinal, et que celui-ci ne voulait voir, à côté de lui personne qui prît part au pouvoir de la régence. Afin de renforcer Adrien, La Chaux avait été envoyé en Espagne, et déjà les Grands étaient dans la jubilation à cause du succès de leurs plans contre Ximènes. Quoique ce dernier vît en toute évidence le but de cette mission, il fit organiser de grandes réjouissances à l'arrivée du plénipotentiaire royal, lequel fut reçu avec des honneurs, tels qu'on n'a coutume d'en rendre qu'aux rois eux-mêmes.

A peine eut-il fait son entrée à Madrid et reçu les salutations de Ximènes, que les Grands commencèrent à l'exciter à faire de l'opposition au Cardinal. Celui-ci fit semblant d'ignorer ces menées; mais, d'autre part, il n'associa le nouvel arrivé aux affaires de l'État que rarement, et lorsqu'il ne pouvait absolument s'en dispenser, et alors même, il le mit toujours après Adrien. Un jour, enfin, Adrien et La Chaux crurent avoir trouvé l'occasion favorable, de conquérir pour eux les premières places dans le triumvirat gouvernemental : ce fut, en se hâtant de signer les premiers plusieurs nouveaux décrets, et en ne laissant

(1) Gomez, l. c., p. 1108. Fléchier, l, V, p, 413.

(2) Martyr, Ep. 584.

au Cardinal, pour sa signature, que la troisième place. Les papiers furent donc portés à Ximènes; mais, sans beaucoup de paroles, il en fit faire de nouvelles copies, les signa seul, les envoya de la sorte à leurs destinations, et de ce moment, ni Adrien, ni La Chaux, n'osèrent plus signer aucun décret. Ils ne prirent pas même sur eux de faire de la résistance; mais ils demandèrent au roi de nouveaux renforts, et bientôt on vit arriver en Espagne, comme troisième envoyé de Charles, le baron d'Amerstorf, qui resta, comme ses collègues, sans influence sur l'administration du royaume. Quant à Charles, il remit vers ce temps-là les adversaires du prélat à leur place, et le confirma dans l'administration exclusive de la régence (1).

Le Cardinal jouit alors de quelque temps de repos; mais bientôt les intrigues se renouvelèrent; et afin de briser enfin sa puissance, ses ennemis, belges et espagnols, voulurent mettre à côté de lui comme son collègue dans la régence, un personnage plus considérable, tel que le comte palatin Louis, parent du roi. Mais Ximènes protesta avec la plus grande fermeté, et fit observer à son souverain « que l'institution d'un co-régent ne servirait qu'à faire naître des querelles et des divisions, qu'il fallait par conséquent lui laisser tout son pouvoir ou le lui retirer entièrement, et qu'il préférerait un successeur dans la régence à un collègue. Il lui avouait sincèrement, que, vu l'âge du roi, une régence n'était plus nécessaire, que l'avidité de ses conseillers la rendait infructueuse, et que la continuation des troubles menaçait le royaume de grandes calamités; qu'il lui serait très-agréable de retourner dans son dio-

(1) Gomez, l. c., p. 449 Robles, l. c., p. 486. Fléchier, l. V, p. 414-418, Prescott, II p., p. 564. Léonce de Lavergne, Revue des deux Mondes, t. XXVI, p. 549.

cèse , et de pouvoir , comme dans un port sûr , y attendre les tempêtes qui le menaçaient. Que si le roi différerait encore plus longtemps son arrivée en Espagne , lui, Ximènès , devait , comme seul remède aux dangers du moment , conserver pour lui seul le droit de nommer tous les juges et tous les employés civils , tandis que Charles pourrait disposer des évêchés et des emplois militaires , et dispenser les grâces et les faveurs. »

Quoiqu'il répugnât beaucoup à Charles et à ses ministres belges de faire ces concessions , toutefois , dans la crainte de perdre un homme dont on avait un si extrême besoin , ils lui accordèrent avec force politesses toutes ses demandes , dans l'espoir qu'un jour , après leur arrivée en Espagne , ils se dédommageraient amplement de la contrainte qu'ils devaient s'imposer. Quant à Ximènès , il témoigna sa reconnaissance pour les pouvoirs qu'il avait reçus , comme si on les lui avait donnés avec la meilleure volonté du monde (1).

Sur ces entrefaites , l'empereur Maximilien , qui exerçait beaucoup d'influence sur Charles son petit-fils , et qui travaillait à lui faire obtenir la couronne impériale , s'était rendu en Belgique et avait eu plusieurs conférences avec Charles à Vilvorde , près de Bruxelles , afin de l'exciter à hâter son départ pour l'Espagne. Ximènès avait entendu parler de ces entrevues ; mais on lui en avait fait un rapport inexact , comme si Maximilien s'était opposé à son départ et avait voulu se rendre lui-même en Espagne. C'est ce qui déterminâ le Cardinal à déconseiller , dans des lettres qu'il écrivit au duc de Chièvres , de pareilles négociations , et à lui exposer le danger de ces sortes de plans ,

(1) Gomez , l. c. , p. 4440. Fléchier , l. V , p. 448-420.

citant à l'appui de ses paroles une foule d'exemples historiques (1).

Comme Charles ne se disposait pas encore à partir pour l'Espagne, que Ximenès au contraire devait continuellement envoyer de l'argent en Flandre, et que les sieurs de Chièvres et Sauvage continuaient ouvertement le honteux trafic qu'ils faisaient des emplois publics en Espagne, un vif mécontentement se manifesta de nouveau en Castille, et des villes considérables, telles que Burgos, Léon, Valladolid et d'autres, déclarèrent nettement que c'en était fait du royaume, si on ne se hâtait d'y porter remède. Ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à contenir dans les bornes de la légalité l'agitation des villes; mais enfin les citoyens s'entendirent pour représenter à Ximenès et au Conseil royal la situation critique où se trouvait le pays, et pour leur demander la convocation des Cortès générales. Ce désir était légitime, mais le Cardinal craignit, non sans fondement, des émeutes populaires en l'absence du souverain, et il déclara « qu'avant de convoquer les Cortès, il faudrait savoir avec plus de certitude si le roi songeait à rester encore longtemps sans venir en Espagne. » Mais, d'autre part, il donna connaissance au roi de ce qui se passait, et chercha à disposer les choses de manière que Charles abordât en Espagne, avant que l'assemblée des Etats pût se réunir. Gomez nous a conservé, dans une traduction latine faite par lui, une des lettres que le Cardinal écrivit alors au roi : il l'y engage d'une manière pressante à ne nommer que des conseillers et des fonctionnaires capables, et à ne pas tarder à se rendre lui-même en Espagne (2).

(1) Gomez, l. c., p. 4144. Martyr, Ep. 382. Fléchier, I. V, p. 424.

(2) Gomez, l. c., p. 4141, 1142. Les éditeurs des « Documents inédits » ont fait imprimer cette lettre ou plutôt la traduction latine de Gomez, comme une

Charles accueille gracieusement cette lettre, et il se serait certainement rendu aux désirs des Espagnols, si les

pièce inédite dans la collection des Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, t. I, p. 85-88. En voici la teneur : « Ximenius, gubernator, et senatus regius Carolo regi salutem. Pro antiqua et fideli observantia, qua erga majores parentesque tuos et nunc demum erga te ipsum obnoxii sumus, ut fidos ministros optimos cives et conciliarios incorruptos decet, tuis reipublicæ commodis, ad quam suscipiendam, tot regni hæredibus parvo temporis intervallo extinctis, Dei nutu vocatus es, necessario prospicere cogimur; teque ipsum continuo admonere ea, quæ reipublicæ convenire visa sunt. Ita nos enim culpa vacabimus et crimine neglectæ reipublicæ, aut potius proditæ, liberi erimus. Magni principes et suspiciendi reges tamdiu à Deo potestatem, et ab hominibus reverentiam consequi merentur, quamdiu justo et recto imperio populos eorum fidei commissos regunt. Id autem ab ipsis fieri nullo meliori argumento intelligi potest, quam si ad tantam molentiam sustinendam adjutores et socios quam spectatissimos et idoneos elegerint. Neque enim unus aliquis, quatumlibet præclaris dotibus et virtutibus excelluerit, rebus tam diversis obeundis par esse potest. Nam nihil aliud priscos illos centimanos esse existimamus, nisi reges consideratos et sapientes, qui per egregios et probos ministros, æque ac per seipsos regna sibi commissa tuerentur. Sed fabulosa ista relinquamus; majorum tuorum res gestas, cæteris exemplis prætermittis, intueamur. Henricus tertius, avus tuus, qui propter assiduas in ætate florenti imbecillitates Valetudinarius cognominatus est, cum se viribus corporis destitutum regio muneris imparem videret, prudentissimo consilio usus, viros, literis et moribus et religione præstantes ad se accersitos, magno semper in prætio habuit, iisque comitibus et consiliorum participibus adeo reipublicam pacatam et optime institutam tenuit, ut magno ejus merito successoribus optimi principis exemplum sit habitus.

Contra Enrico quarto, tuo majori avunculo, omnia dura et infausta contigerunt, quoniam eos rerum gerendarum suasores per summam socordiam apud se retinuit, qui nullo hominum pudore, nulla Dei immortalis reverentia, omnia sursum ac deorsum miscentes, gravissima mala reipublicæ intulerunt. Sed quid in aliis commemorandis immoramur? An non viæ tui, Catholici reges, satis magno documento esse possunt? Quibus id unum ante omnia curæ fuit, muneribus publicis viros egregios, quicumque tandem ii essent, præficere. Unde, propriis ministris et aulæ familiaribus prætermittis, qui suo veluti jure hæc importune solent extorquere, ignotos homines nec sibi unquam visos, quod essent meritis suis commendati et publica opinione celebres, præter omnem expectationem ad res magnas vocarunt. Nemo, illis regnantibus, ambitus est convictus; nemo lege Julia de repetundis condemnatus; quod, proh

Belges égoïstes et avides qui l'entouraient n'avaient eu sur ce jeune prince une trop grande influence. Mais lorsqu'on se vit encore trompé dans l'attente de son arrivée , le mécontentement éclata de nouveau, et les villes demandèrent avec plus de violence qu'auparavant la convocation des Cortès.

Un refus n'aurait guère été juste, et encore moins sage; aussi Ximenès , en janvier 1517, fixa au mois de septembre de la même année la réunion désirée , espérant qu'avant cette époque Charles arriverait en Espagne.

Cela tranquillisa le peuple; et le Cardinal assaillit littéralement le roi de ses nombreuses lettres , en le priant de

dolor ! miserrimo hoc tempore frequens esse magnopere dolemus. Fuit etiam illorum regum hoc præclarum institutum , raro cuiquam summa concedere , nisi per inferiores gradus devolutus , specimea suæ probitatis et virtutis exhibuisset; ut pro cuiusque facultate et ingenio hæc aut illa munera deferrentur. Qua nimirum ratione factum est, ut omnia suis numeris quadrantia contentum quemdam reipublicæ constituerent , qualem nunquam ad id tempus videramus. His igitur artibus et consiliis , ut de cæteris taceamus , rempublicam aliorum principum negligentia collapsam , et sicariis hominibus atque tyrannicis violentiis vehementer afflictam , suscipientes, tibi hisce difficultatibus liberam tradiderunt. Proinde cum Deus optimus maximus , sub cuius tutela reges estis , id tibi ingenium et iudicium dederit, eam prudentiam in juvenilibus annis largitus sit , denique singularibus virtutibus majestatem tuam exornaverit , quales homini principi necessariæ sunt , æquum est ut quæ diximus animadvertas, et quantum ponderis habeant, consideres. Invenies enim gravissimam cladem et ingentem perniciem , si hæc contempseris; reipublicæ imminere; contra si hæc egeris , maximam quamdam felicitatem promitti. Res universæ a principiis suis pendent , et errores in principio solent minimo labore emendari , ut facile in viam rectam redire possimus. Sero remedium parari à sapientibus dicitur , dum mala vires diutinas sumpserunt. Quare tuis pedibus Hispania universa supplex provoluta , ut ejus commodis prospicias , ut hominum corruptorum cupiditates reprimas, ut gliscentia vitia cohibeas, ut tuorum regnorum tranquillitati consulas, te votis omnibus et precibus orat et obtestatur. Id autem facile fiet, si Hispaniam, amplissimam et nobilissimam regionem suorumque principum obsequio devotissimam, secundum leges patrias et antiqua majorum instituta gubernari et vivere concesseris. Vale.

vouloir bien ne pas différer plus longtemps son départ. Cela fut cause que Charles se détermina enfin, en automne, à faire usage de la flotte que Ximenès lui avait envoyée pour faire le trajet (1).

Pendant ce temps, les ennemis du Cardinal n'étaient pas non plus restés oisifs, et, entr'autres choses, ils avaient été jusqu'à répandre le bruit que Ximenès ne s'opposait avec tant d'énergie aux soulèvements, que pour ne pas donner à Charles de motif de hâter son voyage, et qu'il agissait en cela de concert avec le duc de Chièvres (2). D'autres publièrent même des libelles contre lui, contre de Chièvres et contre l'évêque François Ruyz, dont ils faisaient le Davus de toute la comédie. Le Cardinal se souciait fort peu, pour son compte, de ces sortes de choses; mais, à la demande d'Adrien et du sieur La Chaux, il dut ordonner d'informer d'office. Toutefois les recherches n'aboutirent à rien et ne furent pas faites d'une manière bien sérieuse (3).

Ce qui, aux yeux de Ximenès, était bien plus important et plus désagréable pour lui, c'était de voir persévérer dans leur résistance et leur inimitié les ducs d'Albe et d'Infantado, ainsi que le comte Giron d'Urena. Le duc d'Infantado était déjà, comme nous le savons, irrité contre le Cardinal, parce que le mariage de son neveu avec la nièce de Ximenès n'avait pas abouti. La querelle qui eut lieu au sujet de Velena, près de Guadalajara, vint encore ajouter à son ressentiment. Cette petite ville avait autrefois appartenu au frère de ce duc, mais il l'avait

(1) Gomez, l. c. p. 1113. Fléchier, l. V, p. 424.

(2) P. Martyr, au contraire, nous apprend avec quelle ardeur le Cardinal désirait voir arriver Charles le plus tôt possible, quand il dit: *Regis adventum affectu avidissimo desiderare videtur. Sentit, sine rege non rite posse corda Hispanorum moderari ac regi. Ep. 598.*

(3) Gomez, l. c., p. 1113. Fléchier, l. 5, p. 426

vendue légitimement au comte de Coruna. Déjà, du vivant de Ferdinand, le duc avait désiré rentrer dans cette possession, sous prétexte qu'elle ne pouvait être séparée des biens de la famille; mais quoiqu'il fût en grande faveur auprès de ce monarque, il n'avait pu obtenir l'objet de ses désirs. Lors donc que Ximenès se chargea de la régence, le duc, sous prétexte que le Cardinal était parent du comte de Coruna, prétendit que toute cette affaire devait être différée jusqu'à l'arrivée de Charles, et il obtint même du jeune roi un privilège dans ce sens; mais Ximenès s'opposa à cette violation de l'ordre, et Charles retira la faveur qu'il avait accordée. Cependant, la sentence du tribunal de Valladolid ayant été défavorable au duc, celui-ci, irrité outre mesure, s'en vengea sur Ximenès d'une manière aussi indigne qu'opposée aux lois. Le vicaire-général d'Alcala avait envoyé son fiscal à Guadalajara pour faire des enquêtes sur un crime. Aussitôt que le duc l'apprit, sous prétexte que c'était porter atteinte au droit de son frère, Bernardin Mendoza, archidiacre de Guadalajara (1), il fit donner la bastonnade au fiscal et menaça de le faire pendre, s'il essayait encore une fois d'y revenir.

Ximenès apprit cet événement à Madrid; et, avant de procéder lui-même à la punition du duc, il fit répandre dans le public que ce seigneur, à cause du double crime dont il s'était rendu coupable envers l'Eglise et envers la société civile, pourrait en être puni par la perte de sa seigneurie. Le Cardinal avait espéré que cette menace indirecte ramènerait le duc à la réflexion; mais loin de là, ce seigneur le fit injurier grossièrement par Pierre, son chapelain. Celui-ci se rendit en effet à Madrid, demanda audience au prélat, se jeta d'abord à ses pieds avec les civilités ordinaires, puis commença à vomir contre lui un torrent

(1) Voir chapitre XVI.

d'injures et de menaces. Lorsqu'il eut fini, Ximenès lui demanda tout tranquillement s'il n'avait plus rien à ajouter ; et comme il répondit que non, le Cardinal lui dit : «Retourne près de ton maître, et tu le trouveras déjà plein de repentir de la démarche qu'il a faite.» Et c'était la vérité. Le duc en était à gronder ses amis de ce qu'on ne l'avait pas empêché de faire cette folie, et au retour du chapelain, il l'accueillit avec les plus amers reproches.

A la nouvelle de ce qui était arrivé, le grand-connétable chercha à se porter médiateur entre le Cardinal et le duc.

La réconciliation devait se faire au moyen d'une entrevue personnelle dans le bourg de Fuencarral, près de Madrid. Le duc entra avec le grand-connétable dans l'appartement où se trouvait le Cardinal, et commença aussitôt à s'emporter ; mais Ximenès lui représenta avec calme et gravité comment, en sa double qualité de régent et de Grand-inquisiteur, il aurait pu le faire punir ; que jamais toutefois il ne lui avait voulu de mal, et que même il lui avait donné un témoignage tout particulier de son estime, en le nommant patron de l'Université d'Alcala. Cette observation eut son effet et la réconciliation eut lieu. Pendant qu'ils étaient encore ensemble, on entendit devant la maison un cliquetis d'armes. A ce bruit, les deux Grands en furent effrayés, comme si Ximenès voulait faire le duc prisonnier. Mais c'était Jean Spinosa, capitaine des gardes, qui, ayant appris le départ secret du Cardinal pour Fuencarral, avait cru devoir le suivre avec la garde pour lui faire honneur. Il reçut pour son empressement à le servir une réprimande amicale ; et les deux Grands s'étant tranquilisés, prirent pacifiquement congé du Cardinal, qui, de son côté, reprit le chemin de Madrid (1).

(1) Gomez, l. c., p. 4445, 4446. Fléchier, l. 5, p. 423-434.

L'orgueilleux et audacieux comte Giron d'Urena causa de plus grands troubles encore. Ximenès, voulant apaiser les démêlés des Grands entr'eux, songea à vider aussi la question relative à la ville de Villadefrades près de Valladolid, laquelle était pour lors au pouvoir de Giron, mais réclamée par Guiterre Quijada. Le tribunal de Valladolid ayant examiné cette affaire, décida à l'avantage de Quijada; mais lorsque les commissaires de l'État voulurent mettre ce dernier en possession de la ville, ils furent grossièrement maltraités de coups et chassés par Giron et Roderic, son fils cadet.

Quelques-uns des jeunes amis de Roderic, appartenant aux premières familles, avaient aussi pris part à cette action coupable, entr'autres Bernardin, fils du grand-connétable, et Ferdinand, un des fils du grand-amiral. Cette violation de l'autorité royale eut de l'éclat et excita de l'indignation; et l'évêque de Malaga, président du tribunal de Valladolid, homme d'ailleurs plein de douceur, voulait sur-le-champ envoyer à Villadefrades un corps nombreux de troupes afin de punir les coupables. Mais aussitôt que le grand-connétable connut le danger qui menaçait son fils et ses amis, il courut à Villadefrades, et détermina ces jeunes seigneurs à quitter cette petite ville avant l'arrivée des troupes royales. C'est ce qu'ils firent, et l'évêque de Malaga applaudit à l'action du grand-connétable et renvoya les troupes.

Mais, d'autre part, Ximenès, ayant appris cet événement, fit procéder à une enquête criminelle contre Giron et ses amis du chef de lèse-majesté; et il envoya à Villadefrades le juge supérieur Sarmiento avec des troupes, afin de punir cette ville, de la manière la plus sévère, de la part qu'elle avait prise à cette violence criminelle. A la vue de ce danger, Giron et ses amis excitèrent contre

Ximenès une révolte à main armée, et se remirent par la force en possession de la ville contestée, s'inquiétant peu de ce que le Cardinal faisait publier partout les lois relatives aux émeutes, et déclarait les récalcitrants coupables de haute trahison. Mais les parents de ceux qui y avaient pris part se trouvèrent alors dans de grandes angoisses, et convoquèrent à Portillo une conférence générale de tous les Grands, pour aviser aux moyens d'arranger cette affaire et de sauver les leurs. Il y fut décidé qu'on recourrait aux supplications, et ils envoyèrent en conséquence à Ximenès une lettre fort humble, par laquelle ils lui demandaient grâce pour leurs enfants et cousins. Mais, en même temps, ils s'adressèrent aussi au roi, pour se plaindre de la dureté du Cardinal qui, par une rigueur immodérée, mettait le trouble dans toute la Castille. Giron en particulier accusait de partialité le tribunal royal, et prétendait prouver que déjà il avait été traité injustement, dans la querelle qui avait eu lieu pour le duché de Médina Sidonia.

Ximenès apprit tout cela par l'évêque de Malaga, et, de concert avec le Conseil royal, il se hâta d'envoyer en Flandre un rapport sur le véritable état des choses. Il y assurait le « roi qu'aucun sentiment de haine personnelle ne le guidait dans sa conduite à l'égard de Giron, et faisait observer que c'était folie que d'accuser de partialité et de conspiration contre Giron, le tribunal royal de Valladolid, généralement connu par son équité. Qu'il n'y avait en revanche rien d'étonnant que ce comte, si inquiet et si porté à la révolte, haït et calomniât ceux qui s'opposaient avec vigilance et énergie à ses coupables excès. » En finissant, Ximenès priait Charles de ne pas mettre obstacle, par une exemption, à la sentence du tribunal contre Giron, mais de prêter appui aux lois du pays dont le Ciel l'avait établi le gardien et le vengeur.

Cependant, malgré l'humble lettre qu'ils avaient adressée à Ximènes, la moitié des Grands environ songeaient à lui résister par la force ; et plusieurs d'entre eux, tels que l'évêque remuant de Zamora, rassemblèrent des troupes et soulevèrent des districts entiers. Mais le rôle le plus équivoque fut celui du grand-connétable, qui, publiquement, exhortait à l'ordre et à l'obéissance, tandis qu'en secret, par ses lettres, il soutenait l'émeute et augmentait l'irritation. Ximènes eut entre ses mains une lettre de cette espèce, mais il ne voulut pas en profiter pour perdre son ennemi. Le duc d'Albe lui-même, d'ailleurs partisan fidèle de la maison royale, était presque déterminé à lever des troupes et à se mettre ouvertement à la tête des insurgés armés ; mais l'avis prudent de Cueva, son ami, le fit bientôt renoncer à son périlleux dessein. D'autre part, les jeunes amis de Roderic Giron, enfermés dans Villadefrades, s'oublèrent jusqu'à faire porter dans les rues, par dérision, une image du Cardinal en habits pontificaux. Mais bientôt ne pouvant plus conserver la ville, ils s'enfuirent et l'abandonnèrent au juge supérieur Sarmiento, qui jusqu'alors avait dirigé le siège. Alors ce juge fit proclamer que Villadefrades, pour avoir participé à l'émeute et aux mauvais traitements qu'on avait fait subir à des fonctionnaires royaux, devait, d'après une ancienne loi, être rasée ; que la charrue devait ensuite passer sur ce théâtre du crime, et qu'on y sèmerait du sel, pour montrer qu'à l'avenir on ne pourrait plus y élever aucune habitation humaine. Cette sentence fut exécutée : la ville fut livrée aux flammes et abattue à coups de canon, et les habitants les plus coupables furent battus de verges. Quant à Giron, son fils Roderic et ses complices, le juge supérieur les déclara formellement coupables de haute trahison.

Cette sévérité rigoureuse déplut à plusieurs personnes, même aux Grands amis de Ximenès, et il dut entendre à ce sujet bien des paroles de désapprobation. Mais, d'autre part, le sort de la ville détruite jeta dans une si grande terreur toutes les têtes inquiètes (1), qu'une tentative du fils aîné du comte rebelle, Pedro Giron, pour lever en Andalousie de nouvelles troupes contre le Cardinal, fut tout à fait sans succès. Et lorsqu'en outre, on vit le roi approuver complètement ce qui avait été fait, donner raison en tout à Ximenès, et déclarer qu'il voulait faire traiter Giron comme coupable de haute trahison, s'il ne se présentait sur-le-champ devant ses juges, alors l'autorité du Cardinal et plus encore le respect de la loi et de la puissance royale reçurent un accroissement considérable. La ruine de Villadefrades avait été en grande partie celle de la considération et de l'indépendance de l'aristocratie espagnole.

Restait encore la soumission de Giron. Elle eut lieu, grâce à la médiation du duc d'Escalona et de François Ruyz. L'orgueilleux comte parut humblement devant Ximenès, se présenta lui-même au tribunal, et demanda grâce; et Ximenès lui obtint son pardon du roi. Du reste, ce seigneur ne laissa pas pour cela d'exercer encore aux dépens de Ximenès son talent satirique; et un jour qu'il voulait lui rendre visite, il demanda au domestique *si le roi Ximenès* était chez lui? Chacun voit dans ces paroles une allusion au pouvoir dominateur du Cardinal; mais elles avaient pour l'Espagnol une autre signification encore. En effet, parmi les rois des premiers temps de l'Espagne, la tradition parle aussi d'un roi fabuleux, nommé Ximenès; et on avait l'habitude, quand on parlait de quelque chose de rude et qui répugnait aux mœurs con-

(1) Erigere cristas posthac nullus audebit, dit P. Martyr, Ep. 594.

temporaires, de le désigner par ces mots : *Cela appartient aux temps du roi Ximenès* (1).

Pendant que cela se passait avec Giron, le pape Léon X avait créé, au mois de juin 1517, trente-et-un nouveaux cardinaux, parmi lesquels se trouvait Adrien, qui était toujours en Espagne pour y prendre part, à côté de Ximenès, aux affaires du royaume. Ximenès crut pouvoir profiter de son élévation pour l'éloigner, et demanda au roi ou de le rappeler en Belgique, ou de l'envoyer soit à Rome en qualité d'ambassadeur, soit dans son évêché de Tortosa, attendu que, dans sa nouvelle et haute dignité, il serait plutôt un obstacle à l'unité de l'administration qu'il n'y contribuerait. Mais sa demande resta sans effet (2).

A peine l'affaire du comte Giron était-elle terminée, que Ximenès se vit engagé dans une violente querelle avec la famille du duc d'Albe. Une des places les plus lucratives de l'Espagne était le priorat de l'Ordre de Saint-Jean de Consuegro. Or, celui qui était en possession de cette haute position l'avait résignée en faveur de son neveu, Antonio Zuniga, et ce dernier y avait été formellement installé par le roi Philippe et par le pape Jules II. Mais lorsque Ferdinand, après la mort de Philippe, prit en main le gouvernement, il voulut récompenser le duc d'Albe de la fidélité toute particulière qu'il lui avait montrée, et lui donna Diégo, pour son troisième fils, le priorat en question, auquel il venait d'être pourvu. Afin de jeter une sorte de

(1) Gomez, l. c., p. 447-20. Martyr, Ep. 584-594. Ferreras. Fléchier, l. 5, p. 434-444.

(2) Gomez, l. c., p. 1420. Fléchier, l. 5, p. 444. La création de tant de cardinaux à la fois fut vivement blâmée. On crut que le pape avait été payé pour plusieurs chapeaux. Martyr, Ep. 596.

Ce pontife eut en vue, dans cette création, d'honorer la vertu et de placer sur le chandelier une foule de lumières cachées sous le boisseau, de talents enfouis dans l'obscurité du cloître. V. Audin. Hist. de Léon X, t. II, chap. XI.

voile sur une aussi grossière violation du droit, le roi, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean, déclara que Zuniga n'avait obtenu cette place que du pape, et non pas de lui qui était le chef de l'Ordre, et qu'il ne l'avait possédée qu'injustement; qu'il devait donc la céder à Diégo d'Albe que, lui grand-maître, nommait formellement prieur de Consuegro, en 1512.

Ce fut en vain que Zuniga se plaignit au pape, lequel ne pouvait y remédier. Mais ensuite il recourut à Charles, en Belgique, afin qu'un jour il pût maintenir la décision de son père; et aussitôt que Ferdinand fut mort, il s'empessa de demander à être rétabli dans son prieuré. Il porta aussi de nouveau cette affaire à Rome, et le jeuned'Albe chercha également à y faire valoir ses prétentions. Toutefois les juges décidèrent en faveur de Zuniga, qui alors retourna en Espagne, muni du document pontifical et de la lettre suivante de Charles: « Charles, roi d'Espagne, à François, cardinal de Tolède, Notre ami bien-aimé! Le rapport que vous Nous avez adressé au sujet du priorat de Saint-Jean de Jérusalem, a obtenu de tout point Notre approbation. Toutefois, l'importance de la chose et le haut rang des deux parties contendantes, exigent qu'on essaie d'abord de tous les moyens pour arranger les choses à l'amiable, avant que Nous appliquions le droit dans sa rigueur. C'est pourquoi Nous avons jugé à propos, conformément à Notre douceur, de conserver Nous-même pendant quelque temps, en Notre pouvoir toutes les possessions du prieuré, ses forteresses, villes et revenus, en attendant que Nous puissions rendre une sentence définitive. Je vous prie de communiquer Notre résolution au duc d'Albe et à son fils Diégo, et de tâcher de les porter à l'obéissance. Ils doivent Nous choisir pour arbitre, et Nous envoyer le plus tôt possible un document authentique à ce sujet; et

Nous, Nous prendrons, autant que possible, leur plus grand bien en considération. S'ils agissent de la sorte, ils Nous rendront un service agréable; mais s'ils s'y refusent, Nous leur donnons quinze jours de réflexion, et ce temps écoulé, vous aurez à prendre, en Notre nom, possession du prieuré et à établir de fidèles commandants dans les forteresses et les villes. Que si le duc d'Albe et Diégo ne veulent absolument pas obéir, Nous vous avertissons et Nous ordonnons au Conseil royal de mettre à exécution, en vertu du pouvoir royal, et sans égard pour qui que ce soit, le document pontifical que Zuniga a rapporté de Rome.

« Adieu.

*Bruxelles, le 15 janvier 1517. »*

Zuniga et son frère, le duc de Béjar, portèrent cette lettre à Ximenès, et l'assurèrent, ainsi que plusieurs autres Grands, de leur secours et de leur appui, si jamais il en avait besoin contre le duc d'Albe. Quant à ce seigneur, perdant l'espoir de triompher sur le terrain du droit ou de pouvoir faire changer Ximenès de sentiment, il déclara « qu'il était résolu de défendre ses droits de toutes ses forces, non contre le roi, mais contre le cardinal, l'ennemi de sa maison. » Et comme, précisément alors, Ximenès était malade d'une fièvre tierce assez violente, d'Albe n'en fut que plus hardi, et excita ses nombreux parents, ainsi que d'autres membres de la haute noblesse, à lui résister. Les deux partis qui se disputaient le priorat, se préparèrent donc au combat; mais pendant la maladie du Cardinal, François Ruyz renforça de trois cents hommes la garde du corps, et ordonna qu'elle fût toujours sous les armes, afin qu'aucun des deux partis ne pût s'emparer de Madrid. Lorsque Ximenès se trouva un peu mieux, il fit venir devant lui les deux chefs rivaux, Zuniga et d'Albe, et les exhorta à la paix, jusqu'à ce que